



Le 11 août 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci prendra effet à parti de lundi prochain 8h, et durant une semaine, sauf en cas de consigne modificatrice.

Vous retrouverez quelques informations synthétiques sur les débits du Lot, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage, dans les fichiers ci-joint.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://debits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

Les débits des cours d'eau du bassin continuent progressivement de réduire. Six **DOE*** du bassin du Lot ne sont plus tenus, dont un est toujours sous son **DCR**** (Lède). L'évolution des débits sur le Célé laisse présager le passage sous le DOE de Figeac et Orniac dans les tous prochains jours, voire dès aujourd'hui pour la Colagne à Monastier.

Les pluies sur l'amont du bassin, lors de la dernière semaine, ont permis de continuer à adoucir la situation. Associé aux choix de soutien d'étiage du Lot domanial, les retenues amont voient leurs situations dans la même dynamique que lors du dernier bulletin :

- baisse progressive sur Castelnau, mais toujours supérieur à son niveau de début juillet. Il s'agit toujours de la seule retenue au-dessus de sa cote touristique.
- niveau relativement stable sur Grandval, et toujours en hausse par rapport à il y a 1 mois
- Montée des niveaux sur Sarrans et Maury, à court et moyen terme.

Les retenues de Grandval, Sarrans et Maury sont malheureusement toujours inférieures à leurs cotes touristiques.

La consigne de soutien d'étiage du Lot domanial est calée à son plus bas niveau (9 m³/s) depuis le 22/07. Ce niveau correspond au DOE* d'Entraygues-aval. Ce débit minimal reste actuellement suffisant pour tenir des débits suffisants sur les différents DOE à l'aval.



Compte tenu des conditions climatiques et des modalités de la convention de soutien d'été, il n'est plus comptabiliser de "déstockage" de volumes à la demande de l'Entente depuis le 13/07 (les débits entrants étant supérieurs). Ce qui est conforme aux efforts nécessaires pour tenir une solidarité amont/aval compte tenu de cette année exceptionnelle (hydrologique et de maintenances EDF).

Cours d'eau inférieurs au débit de crise (DCR) :**

- Lède à Casseneuil (47)

Cours d'eau inférieurs au débit d'objectif d'été (DOE*) :

- Truyère à Serverette (48)
- Lot à Balsiège (48)
- Riou mort à Viviez (12)
- Vert à Labastide-du-Vert (46)
- Thèze à Boussac (46)

Très proches de franchir le DOE :

- Colagne à Monastier (48), dès aujourd'hui.
- Célé à Figeac et Orniac (46)

* DOE : Débit d'Objectif d'Étiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

** DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 11/08/11 :



Débits moyens journaliers et consignes de soutien d'étiage du Lot :

	Date du jour										Débit nouvelle consigne										
	4-août	5-août	6-août	7-août	8-août	9-août	10-août	11/8	12/8	13/8	14/8	15/8	16/8	17/8	18/8	19/8	20/8	21/8	22/8	23/8	
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Entraygues-aval (12)	12,3	12,4	12,4	13,7	13,5	10,7	10,6														
Cahors-Lacombe (46)	20,1	19,3	19,3	18,4	16,3	19,8	16,3														
Aiguillon (47)	21,1	17,9	17,1	18,2	18,0	-	-														

Source : DREAL Midi-Pyrénées



Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 30 derniers jours (en m)
Castelnau	11-août	412,63	+2,13	-0,27	+0,53
Grand val	11-août	725,34	-0,66	-0,08	+0,84
Sarrans	11-août	622,26	-7,74	+0,37	+1,56
Maury	11-août	579,27	-4,23	+0,24	+2,97

Source : EDF

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 48000 Cahors
www.valleedulot.com



11/08/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **08**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **9** m³/s

(**NEUF** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 15 AOÛT 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 22 AOÛT** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 90
Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE